Quelques mots sur les textes publiés

À la faveur d'un mémoire de Master 2, « Les idées constitutionnelles de Raymond Aron », rédigé par Jeanne-Thérèse Schmit sous la direction du professeur Olivier Beaud[1], a été en quelque sorte exhumé un texte de Raymond Aron sobrement intitulé « À propos de la Constitution de la Quatrième République », publié en décembre 1945 aux éditions Défense de la France dans un ouvrage ayant pour titre *Les Français devant la Constitution* et pour auteurs Raymond Aron et Francis Cleirens. Peu connu, mal archivé, mal référencé et, partant, très peu accessible[2], le texte est d'un profit indiscutable, tant pour qui étudie la pensée de Raymond Aron, que pour qui s'intéresse aux enjeux de la genèse d'une constitution en général et aux origines de la Quatrième République en particulier.

Pour ces raisons, la revue *Jus Politicum* a souhaité (re)donner une publicité injustement quasi inexistante à ce texte par sa réédition et sa parution dans une livraison de la revue. Cela a été possible grâce à l'aimable autorisation de Dominique Schnapper et au travail de transcription et d'édition réalisé par Martin Hullebroeck. Le texte d'Aron est ici accompagné de l'introduction à la première partie de l'ouvrage, qui porte la signature de son co-auteur, Francis Cleirens[3]. À ces deux textes, rédigés très peu de temps après la première Assemblée constituante, a été adjoint un article de Maurice Duverger, qui porte également sur la constitution à venir. Paru en janvier 1946 dans *Le Monde français*, la rédaction de ce dernier est très probablement – à quelques semaines près – contemporaine de celle de l'ouvrage portant les noms d'Aron et Cleirens, dont l'introduction est datée du 20 novembre 1945. *Jus Politicum* propose ainsi la lecture d'un ensemble de textes rédigés

---

[1] Ce mémoire, soutenu en juin 2016 à l'Université Paris II Panthéon-Assas, a fait l'objet d'une publication dans la rubrique « Mémoires » d'une précédente livraison de *Jus Politicum* : J.-Th. Schmit, « Les idées constitutionnelles de Raymond Aron », *Jus Politicum*, nº 18, p. 507-582 [http://juspoliticum.com/uploads/jp18-t21_schmit.pdf].

[2] Nous renvoyons à la présentation détaillée que donne Jérôme Couillerot de cet ouvrage et des textes ici publiés, à la fois s'agissant de leur destin éditorial, du contexte de leur rédaction et de leur enjeu doctrinal : J. Couillerot, « Introduction à la réédition partielle de R. Aron et F. Cleirens, *Les Français devant la constitution* (1945) », *Jus Politicum*, nº 23, décembre 2019 [http://juspoliticum.com/article/Introduction-a-la-reedition-partielle-de-R-Aron-et-F-Cleirens-Les-Francais-devant-la-constitution-1945-1307.html].

[3] F. Cleirens, « Introduction au *Passé constitutionnel de la France* », *Jus Politicum*, nº 23, décembre 2019 [http://juspoliticum.com/article/Introduction-au-Passe-constitutionnel-de-la-France-1303.html], initialement paru sous la référence : F. Clairens, « Introduction », in R. Aron et F. Clairens, *Les Français devant la Constitution*, Paris, Éd. Défense de la France, 1945, p. 7-8.

et publiés entre l'élection des deux Assemblées constituantes (celle du 21 octobre 1945 et celle du 2 juin 1946) et qui offre des perspectives distinctes sur la Constitution de la Quatrième République en cours d'élaboration.

Par la publication et réédition conjointes de ces textes également aussi peu accessibles et connus que leurs auteurs sont fameux, *Jus Politicum* entend participer à documenter les débats qu'a suscité la rédaction de la Constitution de la Quatrième République, et souhaite que ses lecteurs puissent tirer profit de la confrontation de deux saisies sensiblement distinctes des enjeux de cette nouvelle constitution pour la France de la Libération, des gageures qu'elle devra relever en regard de la situation comme des écueils attribués à celle de la Troisième République, des appréciations et solutions institutionnelles différentes que, conséquemment, ces deux conceptions proposent – ainsi, en particulier, s'agissant de la fonction propre que la nouvelle constitution devrait accorder aux partis politiques, auxquels est reconnu le caractère structurant du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans la future vie politique de la France.

Élodie Djordjevic

Secrétaire de rédaction de *Jus Politicum*